

elle sera en mesure d'exploiter le service à bien meilleur compte que maintenant. De plus, en ces dernières années, elle a dû remplacer bon nombre de barges vétustes par des garbes d'acier, ce qui a nécessité de fortes immobilisations.

D. Je note, cependant, un montant de \$242,000 inscrit cette année au compte de la dépréciation. Pareille réserve doit avoir pourvu dans une bonne mesure à ces dépenses.

M. MACDONALD : Monsieur le président, je tiens à signaler que la société est fort bien administrée par M. Brodwick et le président, M. Bennett, et qu'il faut tenir compte de plusieurs facteurs en ce qui touche le transport dans le Nord. La société doit assurer, par exemple, que le transport se fait en temps opportun avant la gelée. La réalisation d'un bénéfice de \$425,000 est le signe d'une saine administration.

M. HARKNESS : Les remarques de M. Macdonald me paraissent fort au point, mais je me demandais s'il était du ressort du Comité de formuler une recommandation portant réduction des tarifs afin de favoriser le développement des régions septentrionales.

M. SINNOTT : Et d'augmenter le chiffre d'affaires.

M. HARKNESS : Oui, il existe nombre de gens qui s'aventureraient dans ces régions s'ils pouvaient le faire à meilleur compte que maintenant, pour des fins de prospection et autres.

M. MACDONALD : N'estimez-vous pas qu'il serait présomptueux de notre part de vouloir fixer les tarifs d'une société aussi bien administrée ?

M. HARKNESS : Je ne dis pas que nous devrions fixer les tarifs. Je me demande s'il ne serait pas de notre domaine de formuler une recommandation à ce sujet.

Le PRÉSIDENT : Il se peut, mais, auparavant, nous devrions examiner plus à fond le bilan de la société et établir si une réduction est urgente et opportune. Je ne crois pas que le Comité puisse fonder une recommandation quelconque sur les renseignements du rapport et les quelques explications de l'auditeur général.

M. HARKNESS : J'en conviens. Mais le comité de l'ordre du jour pourrait peut-être examiner si cette proposition doit retenir notre attention.

Le PRÉSIDENT : Si vous présentez une motion dans ce sens, nous pourrions étudier la question au sein du comité de l'ordre du jour et voir s'il est possible d'appeler les intéressés. Veuillez noter toutefois le passage suivant du rapport :

La compagnie a réduit ses taux pour ces trois endroits, en conformité des prescriptions de la Commission, mais elle a indiqué qu'elle n'entend pas pour le présent augmenter ceux de ses taux qui sont maintenant inférieurs au nouveau tarif prescrit par la Commission des transports.

Les tarifs ne doivent donc pas être si élevés, puisqu'ils sont inférieurs à ceux de la Commission.

M. HARKNESS : Ils sont suffisamment élevés pour rapporter un bénéfice de plus de 25 p. 100 sur les recettes brutes de l'année.

Le PRÉSIDENT : Vous n'insinuez pas, j'imagine, qu'il n'est pas bon de réaliser des profits lorsqu'on doit veiller à la saine gestion des deniers publics. En cas de déficit, la direction se verrait reprocher sa mauvaise administration.

M. HARKNESS : Le point qui m'intéresse est uniquement de savoir si une réduction des tarifs ne favoriserait pas le développement de la région.

Le PRÉSIDENT : Nous devons également voir si on a présenté un exposé précis des raisons qui militent en faveur d'une réduction et connaître les vues de la société. Ce serait une assez longue enquête. Toutefois nous allons prendre note de la demande de M. Harkness.